



Avis public d'entrée en vigueur

Règlement n° 2020-166-6.22 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'agrandir la zone H-17 à même les zones H-16 et H-18 et d'autoriser un maximum de 12 logements à l'intérieur de la zone H-17.

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 14 juin 2022, la Municipalité de Compton a adopté le règlement n° 2020-166-6.22. Ledit règlement est intitulé : *«Règlement n° 2020-166-6.22 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'agrandir la zone H-17 à même les zones H-16 et H-18 et d'autoriser un maximum de 12 logements à l'intérieur de la zone H-17»;*

Ce règlement a fait préalablement l'objet d'une assemblée publique de consultation le 10 mai 2022. Il vise à agrandir la zone H-17 à même les zones H-16 et H-18 et à autoriser un maximum de 12 logements à l'intérieur de la zone H-17.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté le 6 juillet 2022 et un certificat de conformité a été émis à cette date. Le règlement n° 2020-166-6.22 est entré en vigueur le 6 juillet 2022;

Tout intéressé peut obtenir copie dudit règlement sur demande aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 3, chemin de Hatley, à Compton.

DONNÉ À COMPTON, CE 11 JUILLET 2022

Marie-Claude Fournier, B.A.A., OMA
Greffière-trésorière adjointe